



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 3 / 0 3 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 1 3 / 0 3 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : 2024-8145

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un bâtiment commercial situé dans la commune de Breuil-le-Sec (60)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

IMCO PROMOTION

Prénom(s)

IMCO PROMOTION

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

5 0 0 5 3 4 2 8 4 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

VACHE

Prénom(s)

Dan

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41 a	Aire de stationnement ouvert au public de 50 unité ou plus

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé au Nord-Ouest de la commune de Breuil le Sec, au croisement de la rue Guy Boulet et de la rue de Clermont.

Le site est borbé au Sud-Ouest par le ruisseau « La Béronnelle », par la RN31 et le bassin de gestion des eaux pluviales de cette voirie.

La surface du terrain est de 18513 m² pour 2960 m² d'emprise au sol.

Le projet de construction d'un bâtiment commercial comportera un parking de 100 places de stationnement, 1 abris vélos 1 abris chariots, un bâtiment commercial, un quai de déchargement et des bassins d'infiltrations.

Le terrain est actuellement libre de toute construction.

4.2 Objectifs du projet

Apporter une offre commerciale complémentaire et compétitive, permettant à la population locale de bénéficier d'une plus grande concurrence et d'améliorer le pouvoir d'achat.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

A l'obtention du permis de construire, la construction des installations de chantier et les pistes de chantier sera mise en oeuvre. Les terrassements permettant la mise en oeuvre des bassins, les voiries, les tranchées réseaux et plateformes du futur bâtiment.

S'en suivront la construction du bâtiment, installations des réseaux, parking, aménagement paysagers, conformément au plans du permis.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est la construction d'un bâtiment commercial sans installation classée ICPE.

Les voiries réalisées serviront à la clientèle et à la livraison.

Le parc de stationnement paysager se compose de 100 places de stationnement dont:

- 1 place PMR équipée
- 1 place dimensionnée équipée
- 1 place famille équipée
- 7 places classiques équipées
- 13 places classiques pré-équipées
- 2 places PMR classiques
- 2 places famille classiques

La surface totale du site est de 18513 m² et l'emprise de la construction attendue de 2960 m².

La parcelle sera largement arborée (78 arbres)

Les places de stationnement visibles depuis le domaine public seront masquées par des haies vives.

Le projet sera au plus proche du terrain naturel en altimétrie sans infrastructure souterraine.

La remise en état du site pourra être réalisée après une démolition classique du bâtiment, voiries et réseaux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Dossier de loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette foncière de l'opération Surface de plancher créée nombre de places de stationnement	18513 m2 2877 m2 100 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des déblais / remblais sera gérée sur le site et aucun cubage de terre ne sera exporté du site
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est une terre agricole ne présentant que peu de biodiversité
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera 11340 m2 de terre agricole situé en zone insuffisamment équipée; réservée pour une urbanisation future destinée à accueillir des activités commerciales en cohérence avec le PLU - Zone UE
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une légère augmentation de trafic est à prévoir: - Livraison estimé à 1 PL / jour - Clientèle estimé à 500 véhicule / jour
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En dehors des phase de chantier, les principales sources de nuisances sonores créées par le projet seront liées au trafic des usagers
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les voies de circulation et le parking devront être éclairés pour des questions de sécurité, conformément à la règlement (20 lux). Le type d'éclairage qui sera mise sur le site du projet est le
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	suivant: Candélabres avec type led et éclairage sur les façades du bâtiment. l'extinction de l'éclairage sera automatique à la fermeture du magasin (20h00)
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet générera le rejet d'eaux de ruissellement en provenance des parties imperméabilisées. Les eaux pluviales seront récupérées avant d'être tamponnées dans les bassins, sans rejet
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	dans les réseaux, mais uniquement par infiltration sur la parcelle. Les eaux seront traitées avant infiltration.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées du projet (provenant uniquement des sanitaires, pas de laboratoires alimentaires) seront rejetées au réseau d'assainissement public existant dans le secteur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets liés aux activités commerciales seront traité par des filières de recyclage appropriés (carton, plastiques, bois d'emballage...)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement une terre agricole enclavée dans un urbanisme mixte (industrielle, PME), mais le projet apportera un commerce de proximité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet, des enjeux environnementaux modestes, des enjeux économiques et des mesures prises par le projet pour limiter son impact sur l'environnement, nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

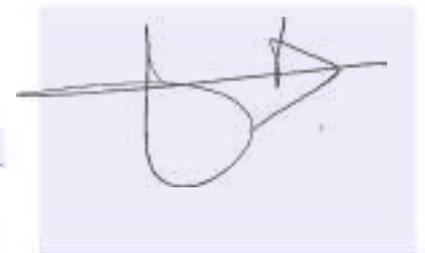
Nom VACHE

Prénom Dan

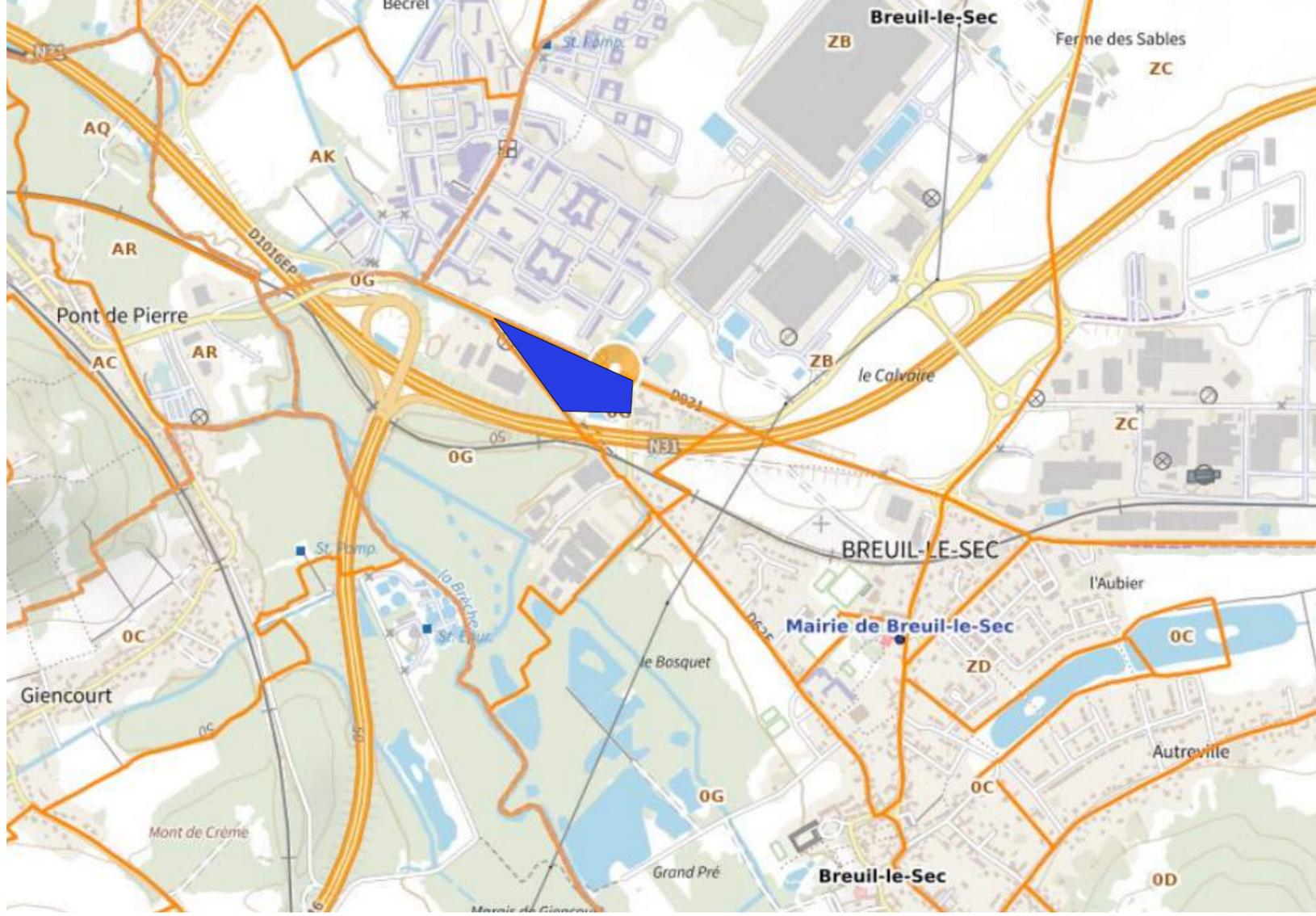
Qualité du signataire Gerant

À Longueau

Fait le 1 1 / 0 3 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)



1 PLAN DE SITUATION

52k
agence

52k 709 000 000 000 000
80800 MILLERS-BREUIL-LE-SEC
TEL - 03 22 48 51 14
vb@52k.archi

Projet
**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
BATIMENT COMMERCIAL**

Adresse
Rue de Clermont
60840 BREUIL LE SEC

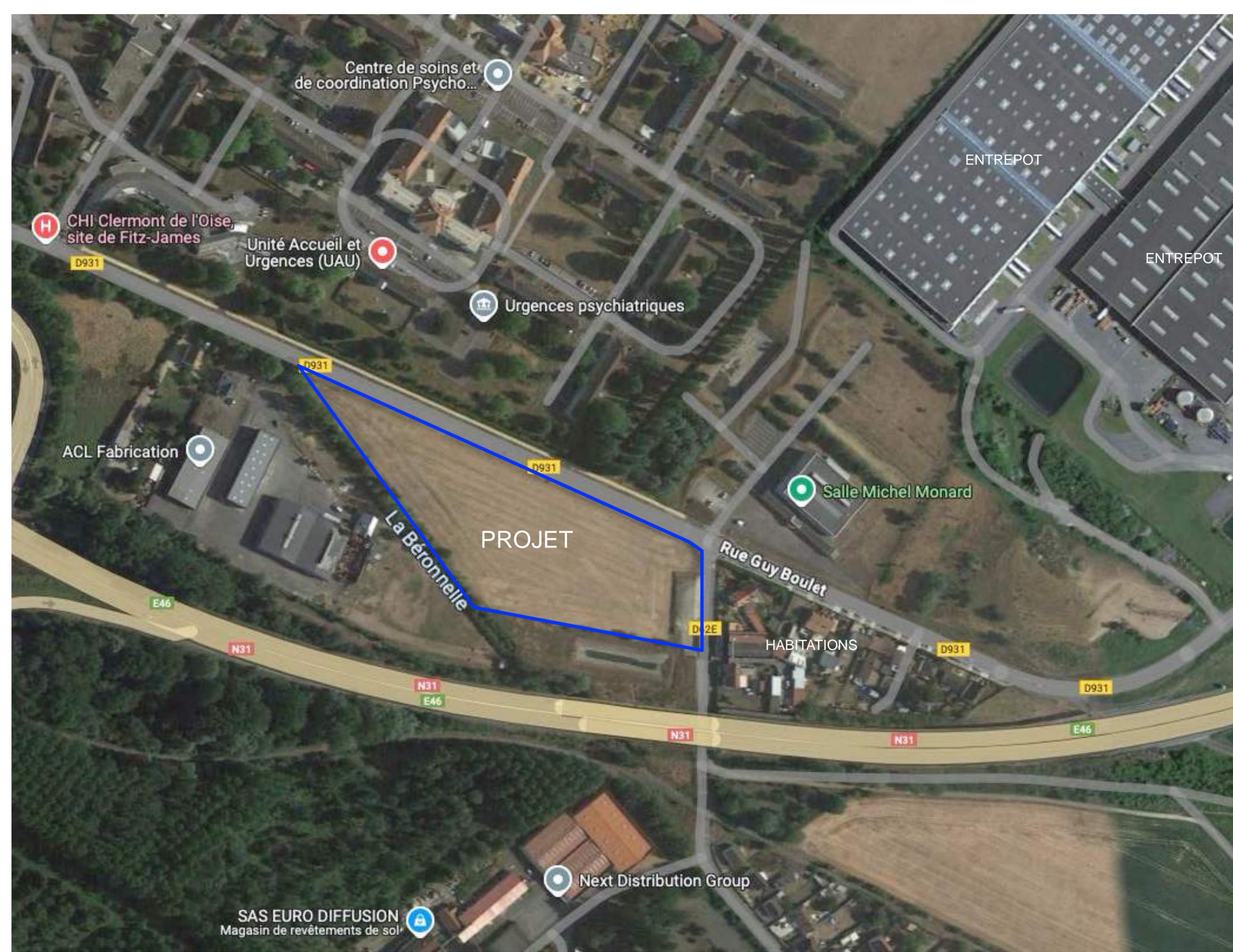
Maitre d'ouvrage
IMCO PROMOTION
189 rue du Phare du Bout du Monde
80330 LONGUEAU

PLAN DE SITUATION

Signature
Maitre d'ouvrage

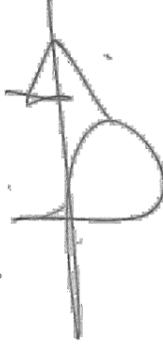
Parcelle section: AA
n°: 6-7-8-9
Surface 18513 m2
Zone P.L.U. UE
Date 11/03/2025
Fichier CAO 25011 BREUIL IMCO PC2comp2

Echelle
Sans
Plan n° CAS PAR CAS
PC2 01
Suive CAO / Dessinateur: OD- VBX



Echelle
Sans
 Plan n° **CAS PAR CAS**
PC2 07
 Suive CAO / Dessinateur: OD- VBX

Parcelle section AA
 n°: 6-7-0-9
 Surface **18513 m2**
 Zone P.L.U. **UE**
 Date **11/03/2025**
 Fichier CAO
 25011 BREUIL IMCO PC2comp2

Signature
 Maître d'ouvrage


Maître d'ouvrage
IMCO PROMOTION
 189 rue du Phare du Bout du Monde
 80330 LONGUEAU
ABORD DU PROJET

Projet
**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
 BATIMENT COMMERCIAL**
 Adresse
 Rue de Clermont
 60840 BREUIL LE SEC


 52kagence
 80800 VILLERS-BREUILLEUX
 TEL - 03 22 48 53 14
 vb@52k.archi

SAS EURO DIFFUSION
 Magasin de revêtements de sol

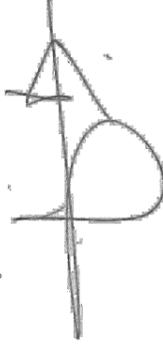


3 VUE 2



4 VUE 3



<p>Sans</p> <p>Plan n° CAS PAR CAS</p> <p>PC2 06</p> <p>Salve CAO / Dessinateur: OD- VBX</p>	
<p>Parcelle section: AA</p> <p>n°: 6 - 7 - 8 - 9</p> <p>Surface: 18513 m2</p> <p>Zone P.L.U.: UE</p> <p>Date: 11/03/2025</p> <p>Fichier CAO: 25011 BREUIL IMCO PC2comp2</p>	<p>Signature Maître d'ouvrage</p> 
<p>Maître d'ouvrage</p> <p>IMCO PROMOTION</p> <p>189 rue du Phare du Bout du Monde</p> <p>80330 LONGUEAU</p>	<p>VUES PROCHES</p>
<p>Projet</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL</p> <p>Adresse</p> <p>Rue de Clermont</p> <p>60840 BREUIL LE SEC</p>	 <p>52kagence</p> <p>80800 MILLERS-BREUIL-LE-SEC</p> <p>TEL - 03 22 48 53 14</p> <p>vbx@52k.archi</p>

5 VUE 1



agence
52k
52k 709
80800 MILLERS-BREUILLEUX
TEL - 03 22 48 51 14
vbx@52k.archi

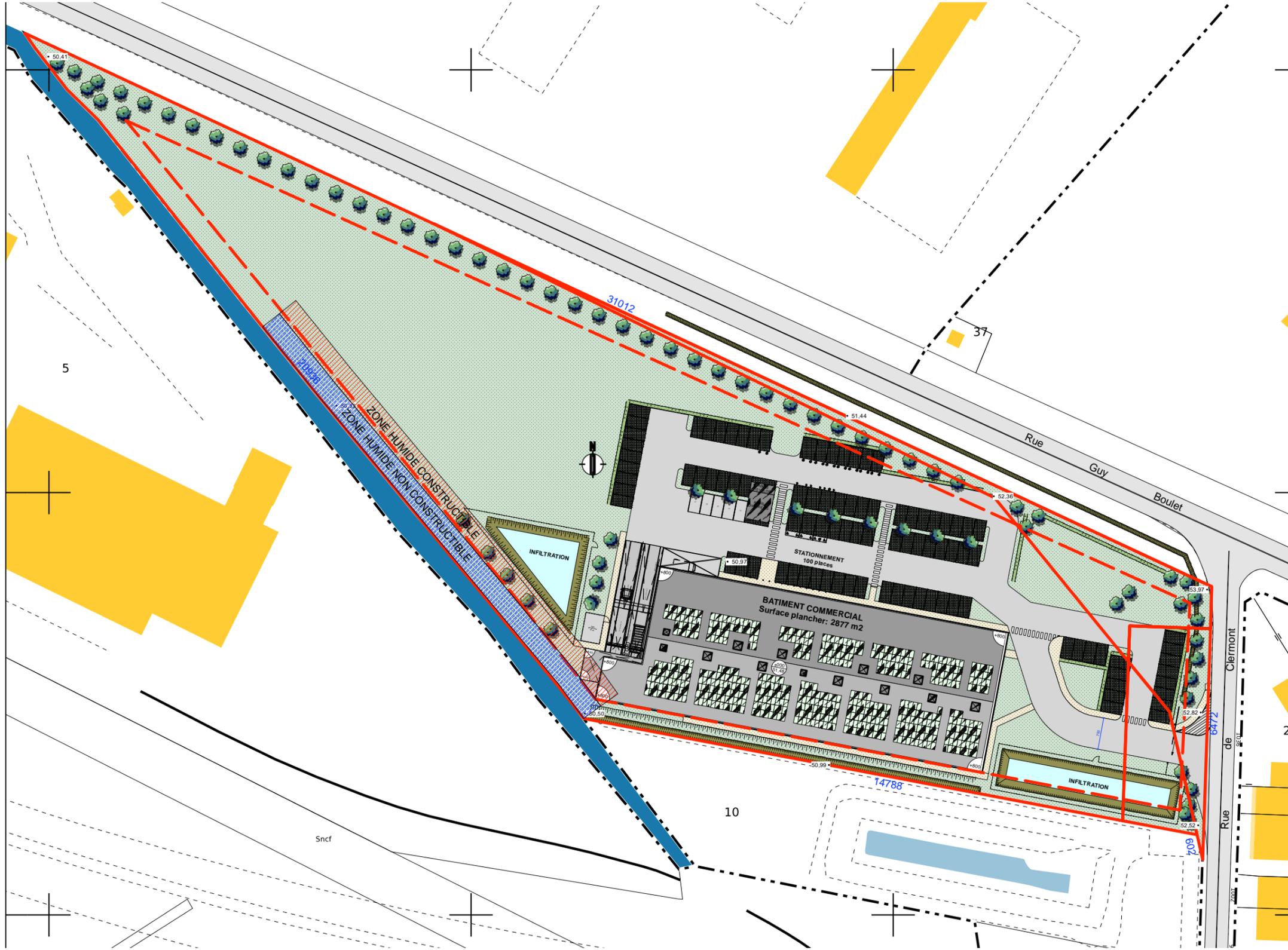
Projet
**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
BATIMENT COMMERCIAL**
Adresse
Rue de Clermont
60840 BREUILLE LE SEC

Maitre d'ouvrage
IMCO PROMOTION
189 rue du Phare du Bout du Monde
80330 LONGUEAU
VUE LOINTAINE

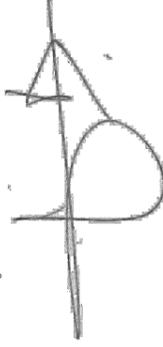
Signature
Maitre d'ouvrage

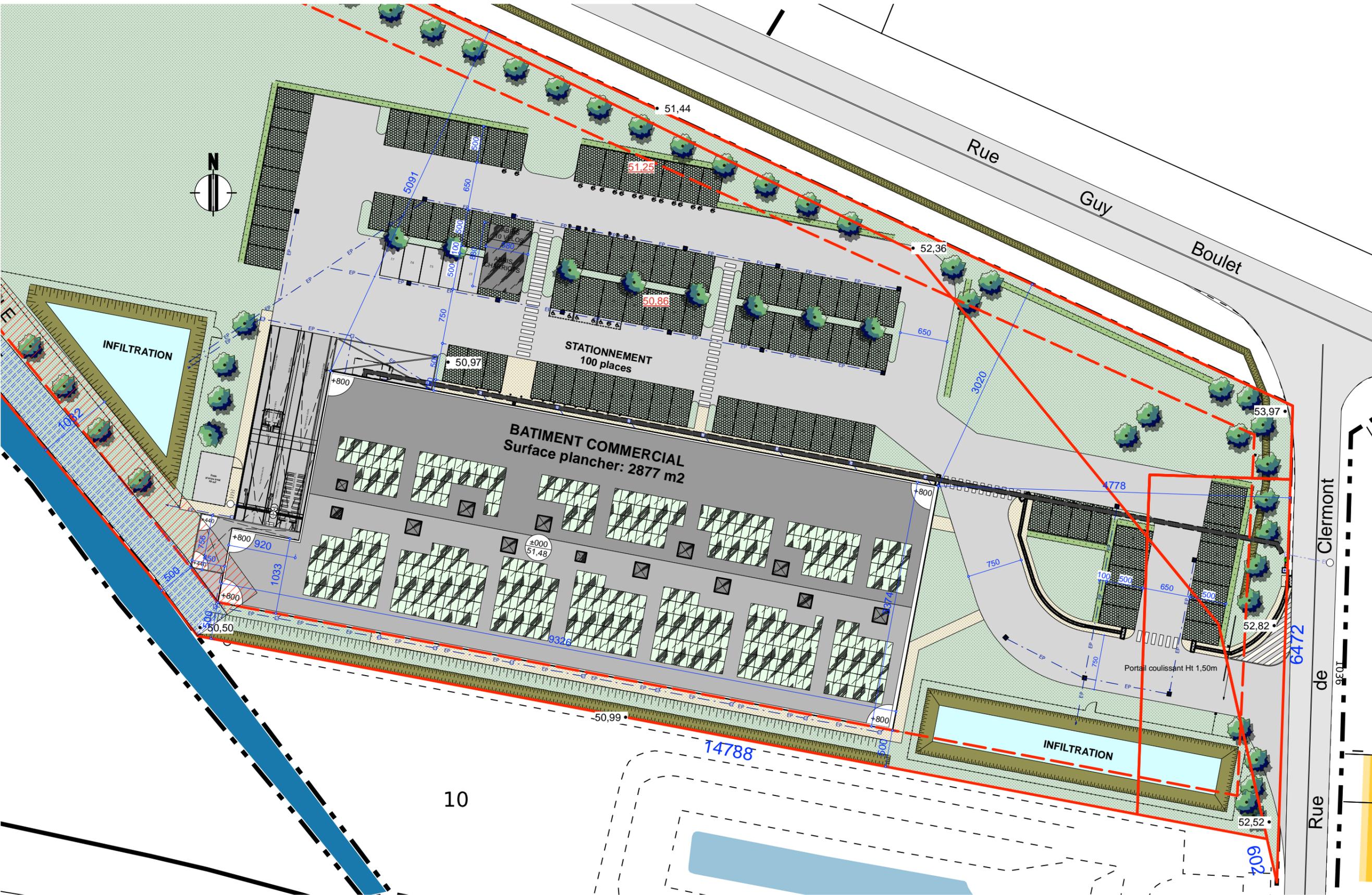
Parcelle section AA
n° 6 - 7 - 8 - 9
Surface 18513 m2
Zone P.L.U. UE
Date 11/03/2025
Fichier CAO 25011 BREUIL IMCO PC2comp2

Echelle
Sans
Plan n° **CAS PAR CAS**
PC2 05
Suive CAO / Dessinateur: OD- VBX



03 **MASSE PROJET GENERAL**
Echelle: 1:1000

 <p>52k.archi 80800 MILLERS-BREUIL-LE-NEUX TEL - 03 22 48 53 34 vbx@52k.archi</p>	<p>Projet</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMERCIAL</p>	<p>Maitre d'ouvrage</p> <p>IMCO PROMOTION 189 rue du Phare du Bout du Monde 80330 LONGUEAU</p>	<p>Signature</p> <p>Maitre d'ouvrage</p> 	<p>Echelle</p> <p>1/1000</p>
	<p>Adresse</p> <p>Rue de Clermont 60840 BREUIL LE SEC</p>	<p>Plan n°</p> <p>CAS PAR CAS</p>	<p>Date</p> <p>11/03/2025</p>	<p>Parcelle</p> <p>section: AA n°: G-7-0-9</p> <p>Surface</p> <p>18513 m2</p> <p>Zone P.L.U.</p> <p>UE</p>



4 EXTRAIT PLAN DE MASSE
Échelle: 1:500

Echelle **1/500**
Plan n° **CAS PAR CAS**
PC2 04
Suive CAO / Dessinateur: **OD- VBX**

Parcelle section: AA
n°: G-7-0-9
Surface **18513 m²**
Zone P.L.U. **UE**
Date **11/03/2025**
Fichier CAO
25011 BREUIL IMCO PC2comp2

Signature
Maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage
IMCO PROMOTION
189 rue du Phare du Bout du Monde
80330 LONGUEAU
**PLAN DE MASSE PROJET
EXTRAIT**

Projet
**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
BATIMENT COMMERCIAL**
Adresse
Rue de Clermont
60840 BREUIL LE SEC

52k gerce
80800 MILLERS-BREUIL-NEUVEUX
TEL - 03 22 48 51 34
vbx@52k.archi

RAPPORT D'ETUDE

Diagnostic de zone humide

Rue Guy Boulet et Rue de Clermont
BREUIL-LE-SEC (60)



ECR ENVIRONNEMENT
Service Environnement - Agence d'Amiens
Rapport n° 8001470 - V2 - Mars 2025

SAS IMCO PROMOTION
189 Rue du Phare du Bout du Monde
80330 LONGUEAU

CLIENT

NOM	SAS IMCO PROMOTION
ADRESSE	189 rue du Phare du Bout du Monde 80330 LONGUEAU
INTERLOCUTEURS	M. Dan VACHÉ (Maîtrise d'ouvrage) ; dan.vache@imcopromotion.fr ; 03 22 92 59 60 M. Olivier DESMONS (Maîtrise d'œuvre) ; vbx@52k.archi ; 03 22 48 39 44

ECR ENVIRONNEMENT

AGENCE DE	Amiens
ADRESSE	176 rue Stéphane Hessel 80450 CAMON
TELEPHONE	03 22 22 06 94
MAIL	amiens@ecr-environnement.com

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTEUR	VERIFICATRICE
10/01/2025	V1	-	L. BLANCHARD	B. RANC
11/03/2025	V2	Evolution du plan de masse et modification de la conclusion	/	/

REDACTEUR	CONTROLE INTERNE
 Loïc BLANCHARD Chargé d'études environnement	 Bérénice RANC Chargée d'affaires environnement

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	4
2. PRELOCALISATION	5
2.1. DESCRIPTION DU SITE	5
2.2. GEOLOGIE	7
2.3. TOPOGRAPHIE	8
2.3.1. A l'échelle communale	8
2.3.2. A l'échelle locale	9
2.4. HYDROGEOLOGIE	10
2.4.1. Contexte local	10
2.4.2. Piézométrie	11
2.4.3. Captages AEP	12
2.5. HYDROGRAPHIE	13
2.5.1. Réseau hydrographique	13
2.5.2. Surface en eau	13
2.6. PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES	14
3. HISTORIQUE DU SITE	15
4. EXPERTISE DE ZONES HUMIDES AU DROIT DU SITE	18
4.1. ANALYSE DES HABITATS NATURELS	18
4.2. INVESTIGATIONS PEDOLOGIQUES	21
4.2.1. Morphologie des sols de zone humide	21
4.2.2. Délimitation des zones humides	22
4.2.3. Description des sondages pédologiques effectués	22
4.2.4. Lithologie des terrains rencontrés	23
4.2.5. Conclusions sur les investigations pédologiques	27
5. DELIMITATION DES ZONES HUMIDES AU DROIT DU SITE D'ETUDE	28
5.1. SURFACE TOTALE DE ZONE HUMIDE AU DROIT DU SITE	28
5.2. SURFACE DE ZONE HUMIDE POTENTIELLEMENT IMPACTEE PAR LE PROJET	29
6. CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE	30



ANNEXES

Annexe 1 : Plan cadastral du site d'étude (CADASTRE.GOUV.FR – Janvier 2025)

Annexe 2 : Détail des relevés pédologiques sur la zone d'étude (ECR ENVIRONNEMENT – Décembre 2024)

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude	4
Figure 2 : Abords du site d'étude.....	6
Figure 3 : Photographies du site d'étude (source : ECR ENVIRONNEMENT, décembre 2024).....	6
Figure 4 : Extrait de la carte géologique de BREUIL-LE-SEC au 1/50 000 ^{ème}	7
Figure 5 : Topographie du secteur d'étude	8
Figure 6 : Coupes topographiques du site d'étude (source : Géoportail)	9
Figure 7 : Carte piézométrique, localisation des points d'eau BSS et des captages AEP aux alentours du site d'étude	12
Figure 8 : Hydrographie à proximité du site	13
Figure 9 : Cartographie des zones potentiellement humides	14
Figure 10 : Habitats identifiés sur le site du projet	19
Figure 11: Habitats présents sur la zone d'étude	20
Figure 12 : Exemple de traits rédoxiques et d'hydromorphie (source : ECR ENVIRONNEMENT)	21
Figure 13 : Typologie des sols et classe d'hydromorphie (source : SOLENVIE, d'après GEPPA, 1981 modifié)	22
Figure 14 : Implantation des sondages pédologiques sur le site d'étude	23
Figure 15 : Résultat du diagnostic zone humide effectué en décembre 2024 au droit du site	28
Figure 16 : Conclusion du diagnostic zone humide par rapport au plan de masse du projet (source : AGENCE 52 K) 29	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Inventaire des points d'eau à proximité du site (source : BSS - Infoterre)	11
Tableau 2 : Photographies aériennes anciennes de la zone d'étude (source : IGN)	15
Tableau 3 : Habitats identifiés sur le site d'étude	19
Tableau 4 : Description des sondages pédologiques réalisés sur la zone d'étude (source : ECR ENVIRONNEMENT)	24

1. INTRODUCTION

Dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment commercial sur le territoire communal de BREUIL-LE-SEC (60), la société **IMCO PROMOTION** a mandaté **ECR ENVIRONNEMENT** afin de réaliser un diagnostic de zone humide au droit du projet.

Une étude de caractérisation des zones humides a ainsi été réalisée le 09 décembre 2024 sur l'emprise souhaitée. Celle-ci est localisée sur la Figure 1 ci-dessous :



Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

Un inventaire des zones humides se déroule en quatre phases :

- Une phase de bibliographie ;
- Une phase de prélocalisation ;
- Une phase de vérification systématique de terrain et de caractérisation ;
- Une phase de validation.



2. PRELOCALISATION

La prélocalisation des zones humides consiste en une prospection visuelle sur des orthoplans de tout le territoire afin de localiser l'ensemble des sites susceptibles d'être apparentés à des zones humides. La méthode retenue pour la prélocalisation repose sur la photo-interprétation de la BD Ortho et s'appuie sur des outils cartographiques informatisés existants. Cette méthode permet une couverture rapide et homogène de l'ensemble du territoire. Les phases de terrain sont très réduites et limitées à la phase de calage de la méthode de photo-interprétation.

La prélocalisation est un pré-repérage devant impérativement donner lieu à un travail de terrain et en aucun cas être assimilé à un inventaire avéré des zones humides.

2.1. Description du site

D'une superficie totale d'environ 1,8 ha, le terrain concerné par la présente étude est localisé entre la rue Guy Boulet et la rue de Clermont à BREUIL-LE-SEC (60), au droit des parcelles cadastrales n°6, 7, 8 et 9 de la section AA de la commune (plan cadastral en **Annexe 1**).

Le projet s'implante sur une zone majoritairement cultivée (parcelles cadastrales n°6 et 7). Les parcelles n°8 et 9, d'une emprise d'environ 1 000 m², sont quant à elle imperméabilisées (enrobé) et, dans une moindre mesure, laissées à l'état de friche végétalisée.

Le site d'étude est bordé par (Figure 2 et Figure 3 page 6) :

- Au Nord, la route départementale D931 (rue Guy Boulet) ;
- A l'Est, la rue de Clermont ;
- Au Sud, une zone végétalisée accueillant un bassin de gestion des eaux (probablement issues de la RN31 au Sud) ;
- A l'Ouest, la rivière « La Béronnelle », puis un site de fabrication de volets roulants aluminium (société « ACL FABRICATION »).





Figure 2 : Abords du site d'étude



Figure 3 : Photographies du site d'étude (source : ECR ENVIRONNEMENT, décembre 2024)

2.2. Géologie

D'après la carte géologique de BREUIL-LE-SEC au 1/50 000^{ème} (Figure 4), les horizons présents au droit de la zone d'étude sont constitués par, sous une éventuelle couche de terre végétale ou de remblais :

- **Les alluvions modernes associées à des tourbes (Fzt)** : Les alluvions modernes de l'Oise et de l'Aisne sont surtout tributaires des limons et des formations tertiaires de la vallée. Les forages exécutés dans la vallée de l'Oise donnent des épaisseurs variables : de 2,5 à 5,8 m. On y rencontre des bois de cerf et chevreuil, des cornes de bœuf, des ossements de cheval, de sanglier et de castor, des mollusques limniques et terrestres. L'analyse pollinique effectuée sur 2,9 m indique de haut en bas : couche à cypéracées, graminées, typhacées, sphaignes et chênaies mixte avec noisetiers, bouleaux, hêtres et régression du buis, pinède à *Pinus montana* et rares épiciés. La tourbe n'est plus exploitée actuellement.

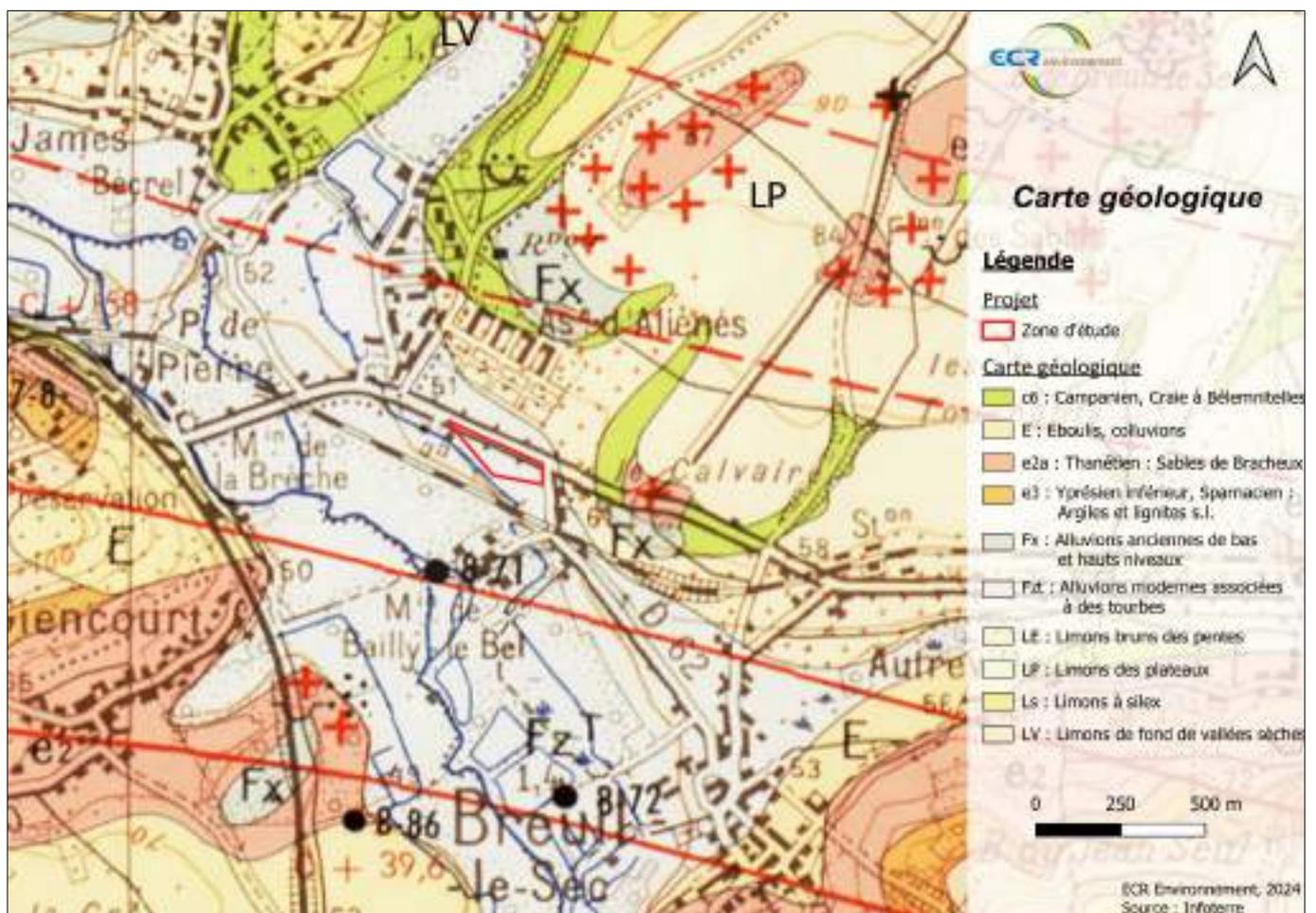


Figure 4 : Extrait de la carte géologique de BREUIL-LE-SEC au 1/50 000^{ème}

2.3. Topographie

2.3.1. A l'échelle communale

Le territoire de BREUIL-LE-SEC (60) s'étend du plateau picard au Nord à la vallée de la Brèche au Sud. Son altimétrie varie entre + 47,8 (vallée) à l'Ouest et 151,5 m NGF (Bois des Côtes) au Sud-Est (Figure 5).

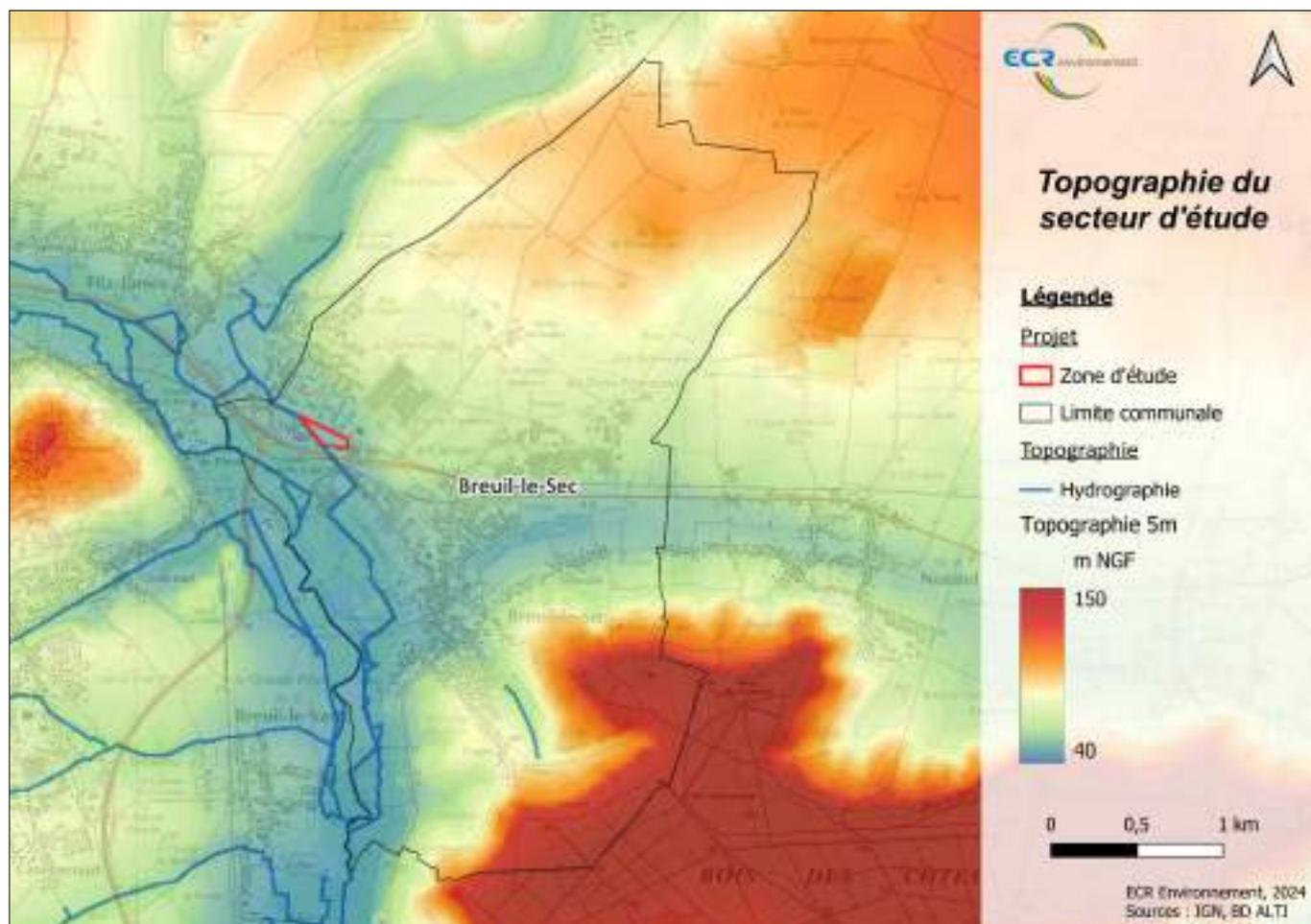


Figure 5 : Topographie du secteur d'étude



2.3.2. A l'échelle locale

Le site d'étude s'établit à une cote comprise entre + 50,5 m NGF et + 53,8 m NGF (Figure 6). Il présente une pente descendante d'environ 2% du Nord-Est au Sud-Ouest, le point bas étant les berges de la Béronnelle.

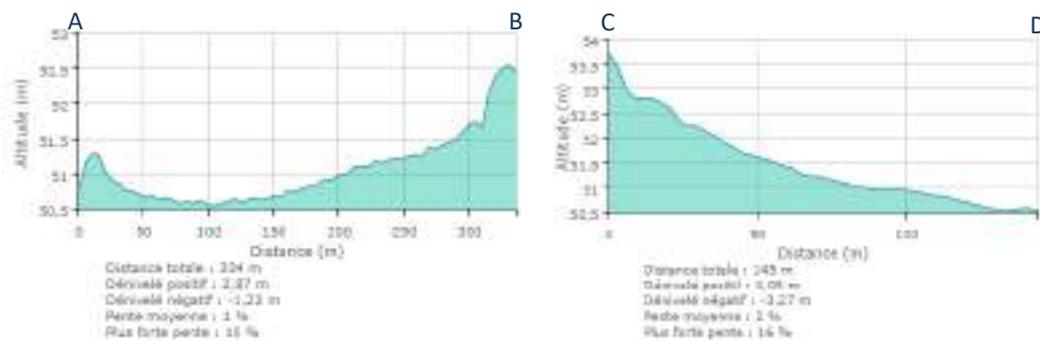


Figure 6 : Coupes topographiques du site d'étude (source : Géoportail)



2.4. Hydrogéologie

2.4.1. Contexte local

D'après les données du bassin Artois-Picardie, le site d'étude est localisé au droit de trois masses d'eau souterraine : FRHG104 « **Éocène du Valois** », FRHG205 « **Craie Picarde** » et FRHG218 « **Albien-néocomien captif** ». Ces masses d'eau sont à dominante sédimentaire non alluviale :

- La masse d'eau FRHG104 « **Éocène du Valois** » est formée de plusieurs entités aquifères du Tertiaire. Du point de vue lithologique, l'aquifère est constitué par l'Éocène moyen et inférieur comprenant le Calcaire du Lutétien et les Sables de Cuise et du Soissonnais (Yprésien) ;
- La masse d'eau FRHG205 « **Craie Picarde** » est formée de terrains sédimentaires crayeux dans lesquels peuvent être distinguées plusieurs aquifères : la nappe de la craie du Sénonien, Turonien et Cénomaniens, la nappe des sables de Bracheux du Thanétien et les nappes alluviales (Quaternaire). Du point de vue lithologique, l'aquifère est constitué d'une roche compacte du Crétacé supérieur (Turonien supérieur et Sénonien) représentant le mur de la nappe ;
- La masse d'eau FRHG218 « **Albien-néocomien captif** » est formée de deux principaux réservoirs formant un ensemble complexe d'aquifères multicouches répartis dans plusieurs niveaux sableux plus ou moins individualisés : l'aquifère de l'Albien et l'aquifère du Néocomien. Du point de vue lithologique, les aquifères du crétacé inférieur sont formés par des bancs de sables plus ou moins continus et séparés par des niveaux argileux semi-perméables. L'Albien est très nettement délimité au sommet par le toit imperméable et continu des argiles de l'Albien supérieur : marnes de Brienne, et d'argiles du Gault qui peuvent être localement sableuses, et sont plus épaisses vers le nord de la masse d'eau.

D'après la base de données BDLISA, les premières entités hydrogéologiques rencontrées au droit du site sont les suivantes :

- Unité aquifère 121AJ01 « **Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du Plateau Picard** » ;
- Unité aquifère 121AJ30 « **Craie marneuse et marnes du Turonien inférieur du Bassin Parisien du Plateau Picard** » ;
- Unité aquifère 123BJ01 « **Marnes et craie marneuse, sableuse et glauconieuse du Cénomaniens du Bassin Parisien du Plateau Picard** » ;
- Unité imperméable 125AA01 « Argiles du Gault, Marnes et Gaizes du Cénomaniens inférieur à moyen et de l'Albien supérieur du Bassin Parisien ».

Ces 3 unités aquifères correspondent à la masse d'eau FRGH205 « Craie picarde » précédemment décrite.



2.4.2. Piézométrie

Pour rappel, le site repose sur des alluvions modernes associées à des tourbes (cf. 2.2 « Géologie »), et son altitude est comprise entre + 50,5 m NGF et + 53,8 m NGF (cf. 2.3 « Topographie »).

Les isopièzes nous renseignent sur la profondeur de la nappe de la craie. D'après les isopièzes moyennes disponibles sur le SIGES Seine-Normandie, la nappe est située à environ + 50 m NGF aux alentours du site (Figure 7) : elle pourrait donc être rencontrée vers 3 m de profondeur / terrain actuel (TA) en point haut du site, et être subaffleurante en point bas (moins de 1 m de profondeur / TA). Son sens d'écoulement local pressenti est en direction Sud-Ouest.

D'après la Banque du Sous-Sol (BSS), plusieurs points d'eau sont également recensés à proximité. Les données des points pour lesquels des indications sur le niveau d'eau sont disponibles sont présentées dans le Tableau 1 ci-dessous. Ces niveaux sont de l'ordre de + 47 à 48 m NGF, ce qui est cohérent avec les isopièzes moyennes de la nappe de la craie.

Tableau 1 : Inventaire des points d'eau à proximité du site (source : BSS - Infoterre)

NUMERO BSS	POSITION (LAMBERT 93)			NATURE	NIVEAU D'EAU			ORIENTATION ET DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE
	X (m)	Y (m)	Z (m NGF)		(m/TA)	(m NGF)	DATE DU RELEVÉ	
BSS000GZAC	659329	6919980	48,43	Forage	0,45	+ 47,98	04/1966	270 m au Sud
BSS000GZFF	659539	6919949	49,5	Forage	1,49	+ 48,0	05/1973	270 m au Sud
BSS000GZJF	659325	6919743	48	Forage	0,56	+ 47	02/1997	510 m au Sud

Au droit du projet, la nappe de la craie est donc pressentie peu profonde, i.e. à partir de 3 m en point haut et potentiellement subaffleurante en point bas.



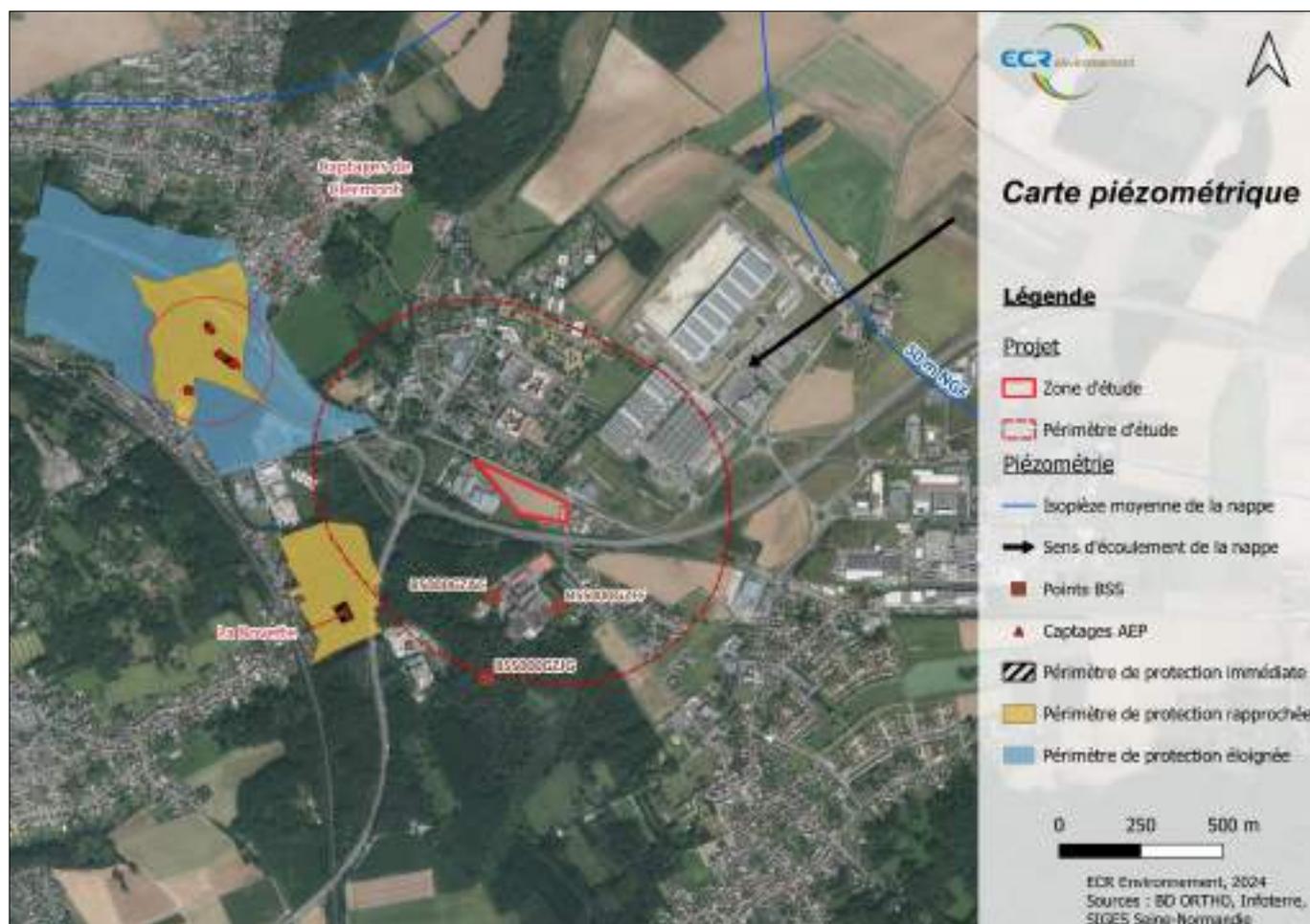


Figure 7 : Carte piézométrique, localisation des points d'eau BSS et des captages AEP aux alentours du site d'étude

2.4.3. Captages AEP

L'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique modifié rend obligatoire, autour de chaque captage d'eau destiné à l'alimentation des collectivités, la mise en place de périmètres de protection afin d'assurer la sauvegarde de la qualité des eaux : un périmètre de protection immédiate, un périmètre de protection rapprochée et le cas échéant, un périmètre de protection éloignée.

Le site du projet n'est pas localisé dans un périmètre de captage AEP.

Les périmètres de protection éloignée et rapprochée des captages « La Bovette » et de ceux de CLERMONT sont localisés sur des communes limitrophes, à environ 300 m au Sud-Ouest et à l'Ouest du site d'étude respectivement, soit **en aval et latéral hydraulique pressentis** (cf. Figure 7 précédente) : **toutes les précautions devront être prises pendant la phase travaux ainsi qu'en phase d'exploitation afin de protéger la ressource en eau potable.**

2.5. Hydrographie

2.5.1. Réseau hydrographique

Le site est localisé dans l'emprise de la masse d'eau superficielle « **la Béronnelle** » (FRHR220). D'après le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, son état écologique en 2022 est **médiocre** alors que son état chimique avec ou sans ubiquistes est **mauvais**. L'objectif pour 2027 est une **non dégradation de la qualité actuelle** - i.e. *pollutions par des substances ubiquistes et non ubiquistes* (Figure 8).

Le cours d'eau « La Béronnelle » est localisé en bordure Ouest du site d'étude. Cette rivière, longue de 13,4 km, prend sa source dans la commune de ERQUERY puis se jette dans la Brèche.



Figure 8 : Hydrographie à proximité du site

2.5.2. Surface en eau

Aucune surface en eau n'est concernée par le projet. Un bassin de gestion des eaux est présent en bordure Sud (cf. Figure 2 page 6).

2.6. Prélocalisation des zones humides

La dernière mise à jour du réseau « SIG zone humide » date de 2023. Cette actualisation de la localisation des milieux humides repose sur plusieurs variables environnementales (relief, dénivelé au cours d'eau, fond de vallée, dépression, variable géologique). Les données « terrains » collectées ont permis d'évaluer un indice de « *qualité de la prélocalisation* » qui varie entre 0 et 1 (résultat médiocre à parfait). En comparaison, pour la carte issue de l'étude effectuée en 2014, la valeur de cet indice est de 0,59. Le gain qualitatif obtenu est significatif avec 0,73 pour la qualité de la prélocalisation des milieux humides pour la carte de 2023.

D'après le réseau « SIG zone humide », la zone d'étude est **localisée en partie dans une enveloppe de probabilité de présence d'une zone humide (probabilité assez forte à forte)**. Les zones probablement humides sont principalement localisées en parties Sud et Ouest de la zone d'étude, *i.e.* à proximité de la Béronnelle. Les sondages pédologiques devront alors préférentiellement être positionnés dans cette enveloppe afin de confirmer ou infirmer la présence de zone humide.



Figure 9 : Cartographie des zones potentiellement humides

3. HISTORIQUE DU SITE

Les photographies aériennes historiques de l'IGN (« Remonter le temps ») nous donnent une indication quant à l'usage du site sur les dernières décennies (Tableau 2).

Tableau 2 : Photographies aériennes anciennes de la zone d'étude (source : IGN)

DATE	FAITS MARQUANTS SUR SITE	PHOTOGRAPHIES AERIENNES (SITE D'ETUDE : EN ROUGE)	SOURCE
1939	Le site d'étude est voué à l'agriculture.		IGN
1955	Aucun changement visible depuis 1939.		IGN



DATE	FAITS MARQUANTS SUR SITE	PHOTOGRAPHIES AERIENNES (SITE D'ETUDE : EN ROUGE)		SOURCE
1971	Aucun changement visible depuis 1939.			IGN
1986	Terrassement visible en partie Est (en bleu).			IGN



DATE	FAITS MARQUANTS SUR SITE	PHOTOGRAPHIES AERIENNES (SITE D'ETUDE : EN ROUGE)	SOURCE
2006	Aucun changement visible depuis 1986, la majorité du site (hors bordure Est) est toujours cultivée.		IGN
2021	La bordure Est du site a été imperméabilisée (enrobé). → Etat actuel		IGN



4. EXPERTISE DE ZONES HUMIDES AU DROIT DU SITE

Suite à la loi du 24 juillet 2019, portant création de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les zones humides sont de nouveau définies par le caractère alternatif des critères de sols et de végétation. Cette évolution modifie sensiblement l'état du droit issu de la décision du Conseil d'État n° 386325 du 22 février 2017, lequel, au vu de la rédaction ambiguë de l'article L. 211-1 dans sa rédaction d'alors, avait considéré que les deux critères devaient être cumulativement réunis pour identifier une zone humide. L'arrêt du Conseil d'État du 22 février 2017 devient donc caduc.

D'après la nouvelle définition à l'article 23 de la loi du 24 juillet 2019 : « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, **ou** dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

Ainsi l'un des deux critères suivants, permet à lui seul de conclure la présence d'une zone humide :

- **La présence d'une végétation dominée par des plantes hygrophiles dans l'espace et dans le temps ;**
- **La présence d'un sol hydromorphe.**

Ces critères sont alternatifs et interchangeables : il suffit que l'un des deux soit rempli pour qu'on puisse qualifier officiellement un terrain de zone humide. Les critères de définition et de délimitation des zones humides sont précisés dans l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, dont les versions ultérieures sont disponibles sur le site « legifrance.gouv.fr ».

ECR ENVIRONNEMENT a ainsi procédé à un diagnostic zone humide du site d'étude conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.

Ce dernier a consisté en la réalisation de **sondages pédologiques** sur l'ensemble de la zone d'étude. Aucun passage floristique n'a été réalisé en raison de l'**absence de végétation spontanée sur la grande majorité du site** (parcelles cultivées ou imperméabilisées) et de la **période d'investigation (décembre) peu propice à l'observation floristique** au droit des berges de la Béronnelle.

4.1. Analyse des habitats naturels

La liste des habitats naturels sera présentée au travers de leur code **EUNIS**, et pour chacun d'entre eux, leur correspondance en code **CORINE Biotopes**. La classification **CORINE Biotopes** indique les habitats terrestres et d'eau douce, et date de 1991. La typologie **EUNIS** (European Nature Information System) est une classification des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques des secteurs terrestres et marins d'Europe.

La typologie **EUNIS** a été construite à partir de la classification **CORINE Biotopes**. La dernière version de la classification **EUNIS** date de 2023.



Trois habitats ont été identifiés sur le site du projet. Ceux-ci sont décrits dans le Tableau 3 et localisés sur la Figure 10 ci-dessous. Des photographies sont également présentées sur la Figure 11 page 20.

Tableau 3 : Habitats identifiés sur le site d'étude

HABITAT	SURFACE (HA)	CODE CORINE BIOTOPES	CODE EUNIS	INDICATEUR DE ZONE (ARRETE DU 24 JUIN 2008, ANNEXE II, TABLE B)
Cultures avec marges de végétation spontanée	1,74	82.2	X07	p.
Terrains en friche et terrains vagues	0,1	87	E5.1	p.
Saulaies riveraines	0,03	44.1	G1.11	H.

Légende (arrêté 24 juin 2008, annexe II, table B) : H = Habitat caractéristique d'une zone humide ; p = Impossible de conclure sur le caractère de l'habitat sans une expertise pédologique ou botanique.



Figure 10 : Habitats identifiés sur le site du projet



Cultures avec marges de végétation spontanée – CB 82.2

Source : ECR ENVIRONNEMENT, Décembre 2024



Terrains en friche et terrains vagues – CB 87

Source : Google Street View, Mai 2019



Saulaies riveraines – CB 44.1

Source : ECR ENVIRONNEMENT, Décembre 2024

Figure 11: Habitats présents sur la zone d'étude

Selon le référentiel **CORINE Biotopes** avec les tables B de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 :

- Les habitats présents, notés « p » (pro parte), ne sont pas considérés comme indicateurs de zone humide. En effet, pour les habitats notés « p » de même que pour les habitats notés « X », « G » et « I » qui ne figurent pas dans la liste des espèces caractéristiques des zones humides fournies avec la table A de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats ;
- Cependant, l'habitat noté « H » (histosol), il présente un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées, ce qui correspond à un sol de zone humide.

Les investigations pédologiques sur site permettront donc de confirmer ou non le caractère humide de la zone d'étude.

4.2. Investigations pédologiques

4.2.1. Morphologie des sols de zone humide

Les sols des zones humides correspondent selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 (Figure 13) :

- ① - A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA¹ modifié ;
- ② - A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol. Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
- ③ - Aux autres sols caractérisés par :
 - Des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA.
 - Ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.

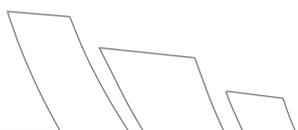
Des précisions sont apportées par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. Elles sont rapportées ci-après :

- L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année, mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau ;
- Chaque sondage pédologique doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 m dans la mesure du possible ;
- Le nombre, la répartition et la localisation précise des points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques (= relation milieu-organismes vivants).



Figure 12 : Exemple de traits rédoxiques et d'hydromorphie (source : ECR ENVIRONNEMENT)

¹ Classes d'hydromorphie établies par le Groupe d'Experts des Problèmes en Pédologie Appliquée, 1981



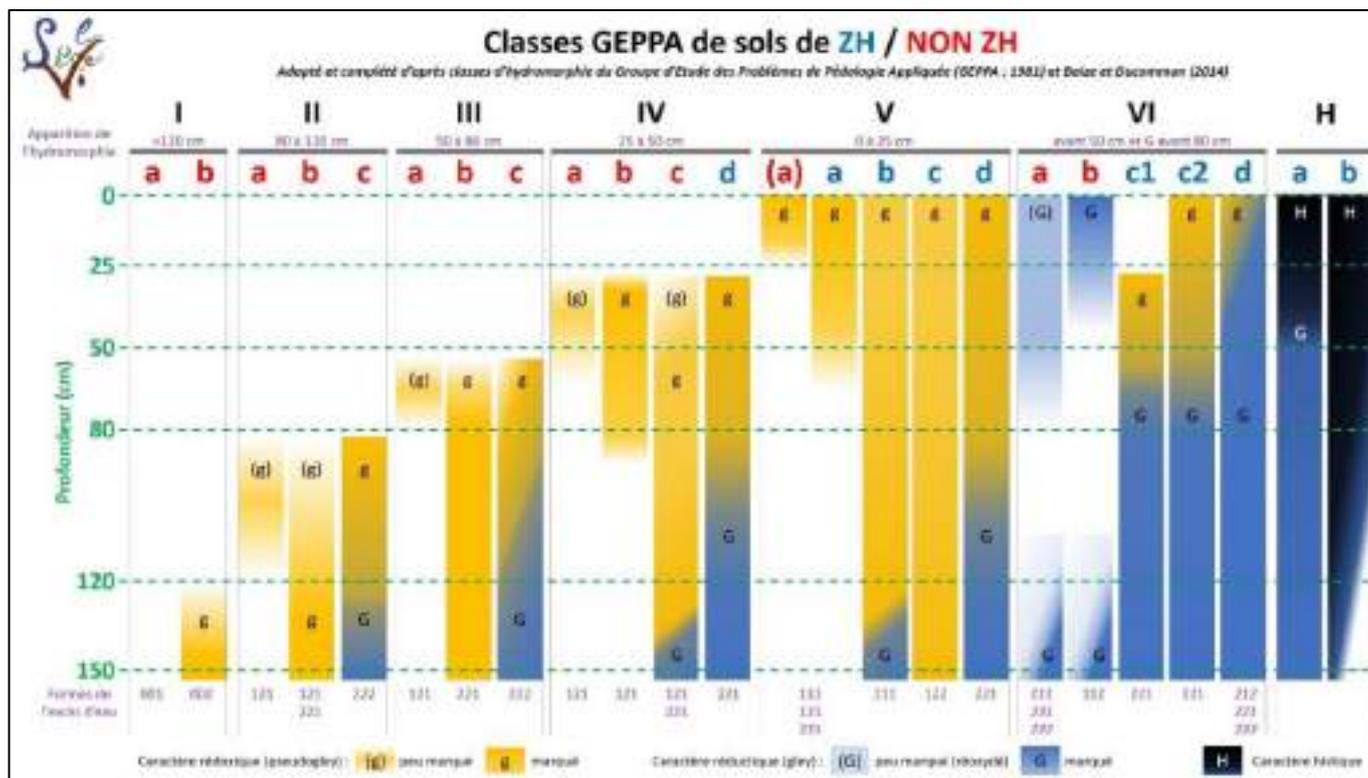


Figure 13 : Typologie des sols et classe d'hydromorphie (source : SOLENNIE, d'après GEPPA, 1981 modifié)

4.2.2. Délimitation des zones humides

Lorsqu'une zone humide est confirmée par des sondages pédologiques, il faut ensuite définir les limites spatiales.

Pour cela, l'examen des sondages permet de confirmer la présence ou l'absence de trace d'hydromorphie. Si les critères présents dans le profil de sol répondent aux caractéristiques énoncées dans l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, alors le sol est un sol hydromorphe et la zone est incluse dans la zone dite humide, sinon, elle n'est pas considérée comme humide.

Rappel : Depuis la loi du 24/07/2019, les zones humides sont de nouveau définies par le caractère alternatif des critères de sols et de végétations.

4.2.3. Description des sondages pédologiques effectués

Les investigations pédologiques ont été effectuées à l'aide d'une tarière manuelle le **lundi 9 décembre** sur l'emprise du projet. Elles ont permis d'appréhender la nature des terrains naturels sous-jacents, la texture des sols, les niveaux d'hydromorphie, d'engorgement ainsi que d'éventuelles venues d'eau.

Au total, **9 sondages pédologiques** ont été effectués jusqu'à une profondeur de 120 cm (profondeur indiquée dans l'arrêté du 1^{er} octobre 2009). Ces sondages sont localisés dans la Figure 14 ci-après.



Figure 14 : Implantation des sondages pédologiques sur le site d'étude

4.2.4. Lithologie des terrains rencontrés

Les sondages réalisés indiquent globalement la succession lithologique suivante, par profondeur croissante :

- **1** : Une épaisseur de 0,2 à 0,4 m de **terre végétale/arable limoneuse marron foncé**, avec présence ponctuelle de nodules de craie, morceaux de brique et silex ;
- **2** : Un horizon de **limon marron de plus en plus argileux avec la profondeur**, ponctuellement à nodules de craie, observé jusqu'à 0,7 à 1,2 m / TA au droit de l'ensemble des sondages ;
- **3** : Un horizon de **gley (argile grisâtre)**, ponctuellement observé jusqu'à 1,0 à 1,2 m / TA au droit des sondages S6 bis et S8 bis ;
- **4** : Un horizon de **tourbe**, ponctuellement observé jusqu'à 1,2 m / TA au droit des sondages S6 et S6 bis.

La description des sondages pédologiques réalisés sur la zone d'étude est présentée dans le Tableau 4 ci-après. Des photographies de chaque horizon sont également disponibles en **Annexe 2**.

Tableau 4 : Description des sondages pédologiques réalisés sur la zone d'étude (source : ECR ENVIRONNEMENT)

SONDAGE	PHOTOGRAPHIE DU SONDAGE	LITHOLOGIE (M)	PROF. APPARITION HYDROMORPHIE	SOLS RELEVANT DE LA REGLEMENTATION « ZONE HUMIDE » (ARRETE DU 24/06/08, ANNEXE I)	CLASSE GEPPA
S1		<p><u>0 – 0,3 m</u> : Terre végétale limoneuse brun à silex</p> <p><u>0,3 – 0,8 m</u> : Limon légèrement argileux marron</p> <p><u>0,9 – 1,2 m</u> : Limon argileux marron</p> <p>ARRET VOLONTAIRE à 1,2 m</p>	Quelques traits rédoxiques à partir de 0,9 m	Non	Ila-b
S2		<p><u>0 – 0,4 m</u> : Terre végétale limoneuse marron foncé à quelques nodules de craie</p> <p><u>0,4 – 0,8 m</u> : Limon marron</p> <p><u>0,8 – 1,1 m</u> : Limon argileux marron</p> <p><u>1,1 – 1,2 m</u> : Limon crayeux</p> <p>ARRET VOLONTAIRE à 1,2 m</p>	Traits rédoxiques à partir de 0,9 m	Non	Ila-b
S3		<p><u>0 – 0,4 m</u> : Terre végétale limoneuse marron foncé à rares nodules de craie</p> <p><u>0,4 – 1,2 m</u> : Limon marron de plus en plus argileux et humide avec la profondeur</p> <p>ARRET VOLONTAIRE à 1,2 m</p>	<p>Traits rédoxiques à partir de 0,5 m qui se prolongent avec la profondeur</p> <p>Eau à 0,75 m</p>	Non	IIIb



SONDAGE	PHOTOGRAPHIE DU SONDAGE	LITHOLOGIE (M)	PROF. APPARITION HYDROMORPHIE	SOLS RELEVANT DE LA REGLEMENTATION « ZONE HUMIDE » (ARRETE DU 24/06/08, ANNEXE I)	CLASSE GEPPA
S5		<p><u>0 – 0,4 m</u> : Terre végétale limoneuse marron foncé à rares nodules de craie et silex</p> <p><u>0,4 – 1,2 m</u> : Limon marron de plus en plus argileux et humide avec la profondeur</p> <p>ARRET VOLONTAIRE à 1,2 m</p>	<p>Traits rédoxiques à partir de 0,8 m qui se prolongent et s'intensifient avec la profondeur</p>	Non	I Ib-c
S6		<p><u>0 – 0,4 m</u> : Terre végétale limono-argileuse marron foncé à morceaux de brique, nodules de craie et graviers noirs</p> <p><u>0,4 – 0,9 m</u> : Argile limoneuse marron clair de plus en plus argileuse avec la profondeur</p> <p><u>0,9 – 1,2 m</u> : Tourbe</p> <p>ARRET VOLONTAIRE à 1,2 m</p>	<p>Quelques traits rédoxiques dès la surface mais qui ne s'intensifient pas voire diminuent avec la profondeur jusqu'à 0,7 m</p> <p>Traits rédoxiques marqués à partir de 0,7 m</p> <p>Eau à 1,0 m</p>	Non	IIIc
S6 bis		<p><u>0 – 0,2 m</u> : Terre végétale limono-argileuse marron foncé à nodules de craie</p> <p><u>0,2 – 0,7 m</u> : Limon argileux marron clair</p> <p><u>0,7 – 1,0 m</u> : Argile grisâtre très humide (gley)</p> <p><u>1,0 – 1,2 m</u> : Tourbe</p> <p>ARRET VOLONTAIRE à 1,2 m</p>	<p>Traits rédoxiques à partir de 0,2 m qui se prolongent et s'intensifient avec la profondeur</p> <p>Horizon réductique puis histique à partir de 0,7 m</p> <p>Eau à 0,95 m</p>	Oui	VIc2



SONDAGE	PHOTOGRAPHIE DU SONDAGE	LITHOLOGIE (M)	PROF. APPARITION HYDROMORPHIE	SOLS RELEVANT DE LA REGLEMENTATION « ZONE HUMIDE » (ARRETE DU 24/06/08, ANNEXE I)	CLASSE GEPPA
S7	-	<p><u>0 – 0,4 m</u> : Terre végétale limoneuse marron foncé à rares silex et nodules de craie</p> <p><u>0,4 – 0,8 m</u> : Limon marron légèrement argileux</p> <p><u>0,8 – 1,2 m</u> : Limon argileux marron</p> <p>ARRET VOLONTAIRE à 1,2 m</p>	<p>Traits rédoxiques à partir de 0,9 m</p> <p>Eau à 1,1 m</p>	Non	Ila-b
S8		<p><u>0 – 0,4 m</u> : Terre végétale limoneuse marron à pointes de craie et quelques résidus organiques</p> <p><u>0,4 – 1,2 m</u> : Limon marron de plus en plus humide et argileux avec la profondeur et à rares silex et nodules de craie</p> <p>ARRET VOLONTAIRE à 1,2 m</p>	<p>Traits rédoxiques à partir de 0,8 m qui s'intensifient et se prolongent avec la profondeur</p> <p>Eau à 0,7 m</p>	Non	Ilb-c
S8 bis		<p><u>0 – 0,3 m</u> : Terre végétale limoneuse marron foncé à rares nodules de craie</p> <p><u>0,3 – 0,8 m</u> : Limon marron de plus en plus argileux et humide avec la profondeur</p> <p><u>0,8 – 1,2 m</u> : Argile grisâtre (gley) très humide</p> <p>ARRET VOLONTAIRE à 1,2 m</p>	<p>Traits rédoxiques à partir de 0,4 m qui s'intensifient et se prolongent avec la profondeur</p> <p>Horizon réductique à partir de 0,8 m</p>	Oui	Ivd

4.2.5. Conclusions sur les investigations pédologiques

4.2.5.1. Horizons rédoxiques

Des **traits rédoxiques** plus ou moins marqués sont observés dans la majorité des sondages. Ces traits :

- Résultent d'engorgements temporaires par l'eau avec pour conséquence principale des alternances d'oxydation et de réduction. Le fer réduit (soluble), présent dans le sol, migre sur quelques millimètres ou quelques centimètres (zone grise, décolorée) puis reprécipite sous formes de tâches ou accumulation de rouille (« tâches de rouille »), nodules ou films bruns noirs ;
- Peuvent aussi en partie résulter de l'occupation temporaire de toute la porosité par de l'eau d'origine pluviale, liée à sa faible percolation à travers le solum constitué de formations peu perméables (limons et argiles).

Les horizons qui présentent des traits rédoxiques couvrant plus de 5% de la surface observée sont caractérisés de rédoxiques.

Au droit des sondages S1 à S6, S7 et S8, des traits rédoxiques ne sont présents qu'à plus de 0,5 m de profondeur / TA : **ils ne sont donc pas caractéristiques d'une zone humide.**

4.2.5.2. Horizons réductiques

Des **horizons réductiques** ont également été observés dans une partie des sondages, **en partie basse** (proche cours d'eau). Ces derniers résultent d'engorgements permanents ou quasi-permanents, qui induisent un manque d'oxygène dans le sol et créent un milieu réducteur riche en fer ferreux réduit. L'aspect de ces horizons est marqué par la présence d'une coloration uniforme verdâtre/bleuâtre.

L'emplacement de ces horizons réductiques correspond à l'habitat naturel des **saulaies riveraines** précédemment décrit (cf. « *Analyse des habitats naturels* », page 18).

Pour les sondages S6 bis et S8 bis, les traits rédoxiques sont présents avant 0,5 m / TA et se prolongent puis s'intensifient avec la profondeur. Un horizon réductique (gley) voire histique (tourbe) est ensuite observé à partir de 0,7 m de profondeur / TA. D'après la classification GEPPA, **ces sondages sont caractéristiques d'une zone humide.**



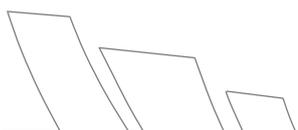
5. DELIMITATION DES ZONES HUMIDES AU DROIT DU SITE D'ETUDE

5.1. Surface totale de zone humide au droit du site

Au vu des données bibliographiques disponibles (en particulier sur les habitats naturels) et des sondages pédologiques effectués au droit du site d'étude dans le cadre du présent diagnostic, une bande de 120 m de long sur 10 m de large est humide selon la classification GEPPA, soit une surface totale de 1 200 m² (Figure 15).



Figure 15 : Résultat du diagnostic zone humide effectué en décembre 2024 au droit du site



5.2. Surface de zone humide potentiellement impactée par le projet

Conformément à l'Article UI7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BREUIL-LE-SEC, « les constructions doivent être implantées à une distance minimale de 5 m des limites séparatives ». En prenant cet article en considération, **la surface de zone humide potentiellement aménageable est donc réduite à 600 m²**.

En considérant également le plan masse projet en date du 11/03/2025 et transmis pour les besoins de l'étude, **aucun aménagement n'est prévu sur la zone humide identifiée**. Ainsi, le projet n'engendrera pas d'impact sur la zone humide observée (Figure 16).

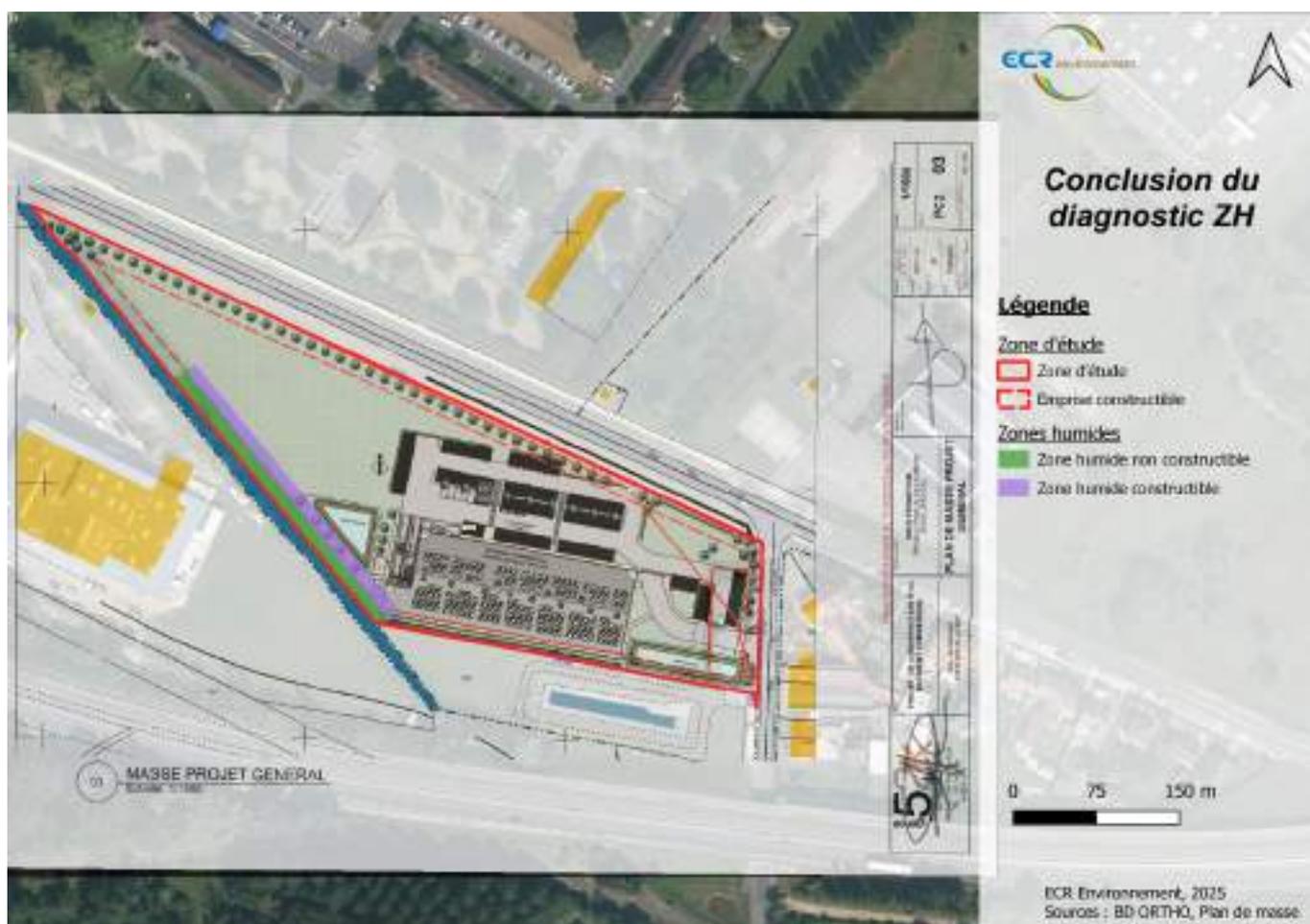


Figure 16 : Conclusion du diagnostic zone humide par rapport au plan de masse du projet (source : AGENCE 52 K)

6. CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE

Dans le cadre d'un projet d'implantation d'un bâtiment commercial et aménagements associés sur le territoire communal de BREUIL-LE-SEC (60), la société **IMCO PROMOTION** a mandaté **ECR ENVIRONNEMENT** afin de réaliser un diagnostic de zone humide au droit du projet.

Au total, **9 sondages pédologiques** ont été effectués et les **habitats naturels** ont été identifiés sur l'emprise de la zone d'étude.

Par synthèse des critères (pédologie et habitat), la zone d'étude présente une surface totale de zone humide de **0,12 ha**.

Néanmoins, en prenant en compte le PLU de la commune la surface de zone humide susceptible d'être impactée par le projet est réduite à environ **0,06 ha**. En considérant également le plan masse projet en date du 11/03/2025, aucun aménagement n'est prévu sur la zone humide identifiée. Ainsi, **le projet n'engendrera pas d'impact sur la zone humide observée**.

Pour rappel, la rubrique 3.3.1.0 de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement définissant la nomenclature des projets sous à la Loi sur l'Eau est la suivante :

« Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

- **Supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 1 ha : Déclaration ;**
- **Supérieure ou égale à 1 ha : Autorisation. »**

Ainsi, d'après le diagnostic zone humide réalisé, **le projet n'est pas localisé sur tout ou partie de la zone humide identifiée** : en cas d'aménagement du site, celui-ci ne sera donc pas soumis à une procédure de déclaration au titre de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau.

Remarque importante : Les conclusions précédentes devront être remises en perspective et réévaluées en cas de modification du plan masse projet.

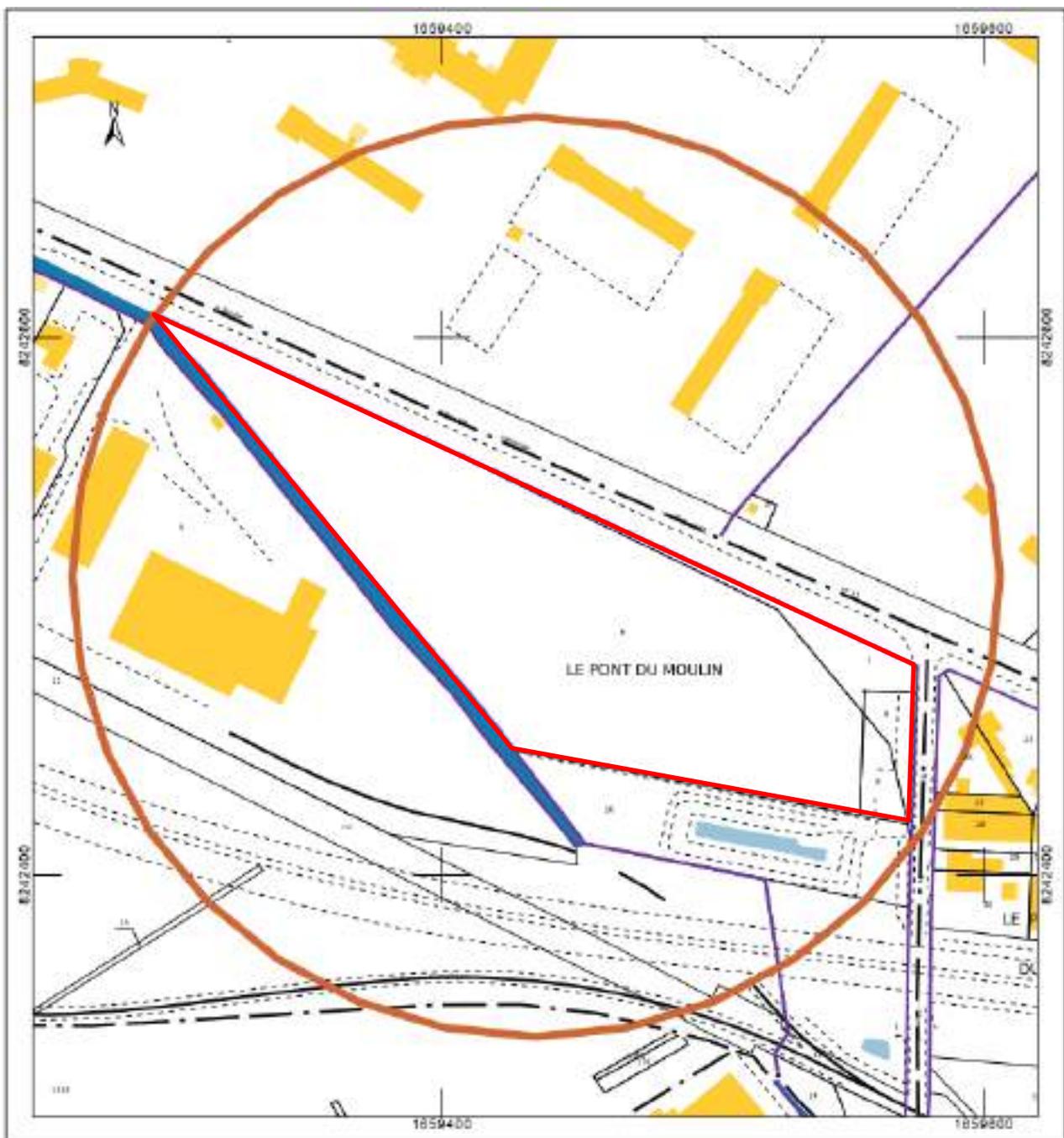


Annexe 1

Plan cadastral du site d'étude (CADASTRE.GOUV.FR – Janvier 2025)



COMMUNE	SECTION	NUMERO DE LA PARCELLE	CONTENANCE (HA)
BREUIL-LE-SEC (60)	AA	6	1,6617
		7	0,0978
		8	0,0481
		9	0,0437
TOTAL			1,8513



Annexe 2

Détail des relevés pédologiques sur la zone d'étude (ECR ENVIRONNEMENT – Décembre 2024)



Numéro de dossier : 8001470		Numéro du sondage : S1	
Client : IMCO PROMOTION		Date du sondage : 09/12/2024	
Nature du projet : Construction d'un bâtiment commercial		Coordonnées du sondage : 49.380667° ; 2.442483°	
Localisation : BREUIL-LE-SEC (60)		Matériel : Tarière manuelle	
			
0 – 0,40	0,40 – 0,80	0,80 – 1,20	

Numéro de dossier : 8001470		Numéro du sondage : S2	
Client : IMCO PROMOTION		Date du sondage : 09/12/2024	
Nature du projet : Construction d'un bâtiment commercial		Coordonnées du sondage : 49.381058° ; 2.441292°	
Localisation : BREUIL-LE-SEC (60)		Matériel : Tarière manuelle	
			
0 – 0,40	0,40 – 0,80	0,80 – 1,20	



Numéro de dossier : 8001470		Numéro du sondage : S3	
Client : IMCO PROMOTION		Date du sondage : 09/12/2024	
Nature du projet : Construction d'un bâtiment commercial		Coordonnées du sondage : 49.381307° ; 2.440201°	
Localisation : BREUIL-LE-SEC (60)		Matériel : Tarière manuelle	
			
0 – 0,40	0,40 – 0,80	0,80 – 1,20	

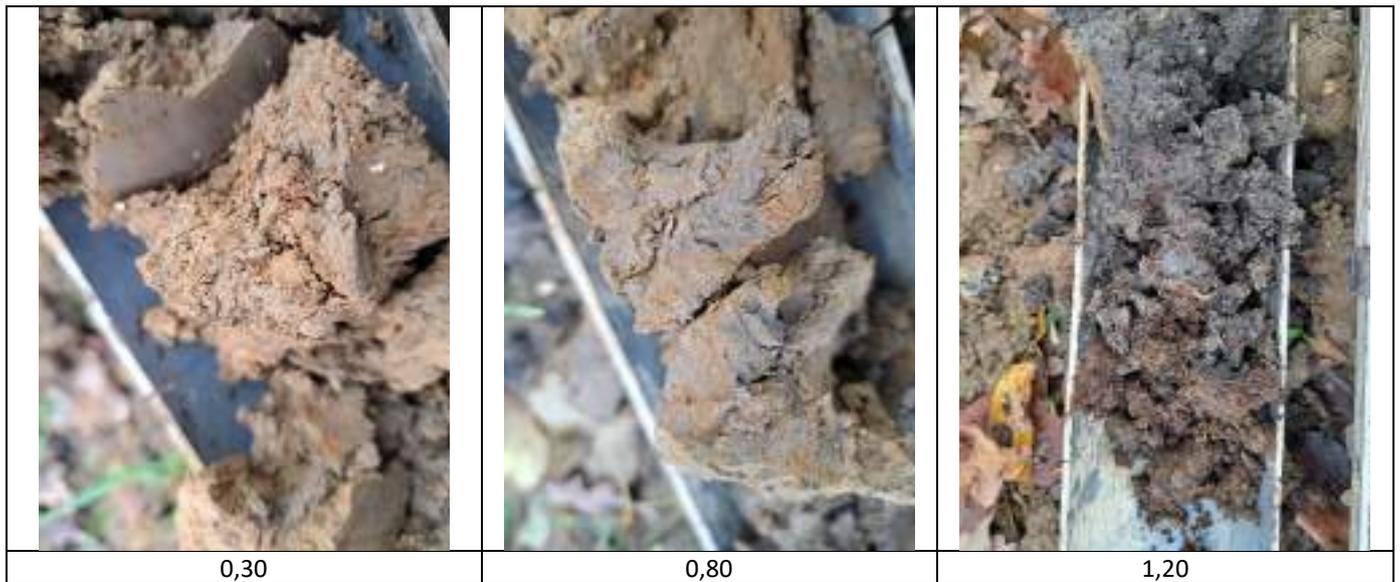
Numéro de dossier : 8001470		Numéro du sondage : S5	
Client : IMCO PROMOTION		Date du sondage : 09/12/2024	
Nature du projet : Construction d'un bâtiment commercial		Coordonnées du sondage : 49.380664° ; 2.441742°	
Localisation : BREUIL-LE-SEC (60)		Matériel : Tarière manuelle	
			
0 – 0,40	0,40 – 0,80	0,80 – 1,20	



Numéro de dossier : 8001470		Numéro du sondage : S6	
Client : IMCO PROMOTION		Date du sondage : 09/12/2024	
Nature du projet : Construction d'un bâtiment commercial		Coordonnées du sondage : 49.380869° ; 2.440892°	
Localisation : BREUIL-LE-SEC (60)		Matériel : Tarière manuelle	
			
0 – 0,40	0,40 – 0,80	0,80 – 1,20	

Numéro de dossier : 8001470		Numéro du sondage : S6 bis	
Client : IMCO PROMOTION		Date du sondage : 09/12/2024	
Nature du projet : Construction d'un bâtiment commercial		Coordonnées du sondage : 49.380831° ; 2.440762°	
Localisation : BREUIL-LE-SEC (60)		Matériel : Tarière manuelle	
			
0 – 0,40	0,40 – 0,80	0,80 – 1,20	





Numéro de dossier : 8001470	Numéro du sondage : S7
Client : IMCO PROMOTION	Date du sondage : 09/12/2024
Nature du projet : Construction d'un bâtiment commercial	Coordonnées du sondage : 49.380319° ; 2.442294°
Localisation : BREUIL-LE-SEC (60)	Matériel : Tarière manuelle

Aucune photographie disponible

Numéro de dossier : 8001470	Numéro du sondage : S8
Client : IMCO PROMOTION	Date du sondage : 09/12/2024
Nature du projet : Construction d'un bâtiment commercial	Coordonnées du sondage : 49.380442° ; 2.441397°
Localisation : BREUIL-LE-SEC (60)	Matériel : Tarière manuelle



0 – 0,40



0,40 – 0,80



0,80 – 1,20



Numéro de dossier : 8001470		Numéro du sondage : S8 bis	
Client : IMCO PROMOTION		Date du sondage : 09/12/2024	
Nature du projet : Construction d'un bâtiment commercial		Coordonnées du sondage : 49.380502° ; 2.441162°	
Localisation : BREUIL-LE-SEC (60)		Matériel : Tarière manuelle	
			
0 – 0,40		0,40 – 0,80	
			
0,40		0,50	
			
1,20		1,20	

